ACADÉMIE
DE STRASBOURG
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# Marché à procédure adaptée n°2023-002

## Règlement de consultation

## VOYAGE A BARCELONE ET ALENTOURS
## AVRIL 2024

**Procédure :**

Marché à procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1 du code de la commande publique, compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition inférieur à 221 000 €HT.

**Pouvoir adjudicateur :**

COLLEGE HERRADE DE LANDSBERG
4, rue du stade 67560 ROSHEIM

SIRET : 196 719 13 2000 17

Représenté par Madame Laurence BAUMANN, principale

Référent du marché à contacter : Madame Linda PINCEMAIL, Adjointe-gestionnaire
linda.pincemail@ac-strasbourg.fr

**Code CPV principal :**

63500000 - Services d'agences de voyages, de voyagistes et d'assistance aux touristes

**Modalités de publicité :**

AJI : www.mapa.aji-france.com

**Date limite de retour des offres :**

Date limite de dépôt des offres le jeudi 6 avril 2023 à 12h (délai impératif).

# Table des matières

**1. Objet et périmètre de la consultation ..... 3**
Objet du marché ..... 3
Lieu d'exécution ..... 3
Durée du marché ..... 3
Décomposition de la consultation ..... 3
Contexte et cadre d'intervention ..... 3
Besoins détaillés ..... 3
Conditions de transport et service pour le circuit ..... 4
Conditions d'hébergement ..... 4

**Conditions de la consultation ..... 4**
Délai de validité des offres ..... 4
Variantes ..... 5
Documents fournis aux candidats ..... 5

**Présentation des offres ..... 5**
Profil acheteur et offre dématérialisée ..... 5
''Dites-le nous une fois'' ..... 5
Documents à produire ..... 5
Date limite de remise des offres ..... 5

**Sélection du titulaire ..... 5**
Critères de jugement des offres ..... 5
Possibilité de négociation ..... 6
Suite à donner la consultation ..... 6
Signature de l'acte d'engagement ..... 6

**Autres dispositions ..... 6**
Conditions financières ..... 6
Pièces contractuelles ..... 6
Paiement, délais et pénalités ..... 6
Conditions de disponibilité et pénalités de retard ..... 7
Conditions d'annulation ou de résiliation ..... 7
Résiliation pour faute ..... 7
Incessibilité ..... 7
Droit applicable et juridiction compétence ..... 7
Assurance ..... 7
Conditions particulières ..... 8

## 1. Objet et périmètre de la consultation

### Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire en Espagne à Barcelone du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2024.

### Lieu d'exécution

Collège Herrade de Landsberg 2 rue du stade 67560 Rosheim.
Lieux du voyage précisé dans les besoins détaillés.

### Durée du marché

Le présent marché prend effet à la date de sa notification et est conclu pour la durée nécessaire à la fourniture de l'ensemble des prestations.
Le marché devra être exécuté entre le lundi 15 avril et le vendredi 19 avril 2024.

### Décomposition de la consultation

Le présent marché comprend un lot principal

Le marché est attribué à un seul opérateur économique.

### Contexte et cadre d'intervention

Prestation de voyage à Barcelone pour :

1 groupe prévisionnel de 45 à 50 élèves (classes de quatrième de 13 à 15 ans) et 5 accompagnateurs avec hébergement en famille d'accueil.

Le tarif est à établir pour : 45 élèves et 5 accompagnateurs

50 élèves et 5 accompagnateurs

### Besoins détaillés

**Prestation de séjour à Barcelone et alentours de 5 jours et 4 nuits en familles d'accueil**

Programme du voyage : Bus transfert au départ du collège Herrade de Landsberg, transport vers aéroport

J1 15/04/2024 :
- Départ de Rosheim en bus le matin vers aéroport
- Arrivée des participants à Barcelone
- Déjeuner
- Diner en famille d'accueil

**Détailler tarif métro, bus sur place, déplacement AR de l'aéroport vers familles**

J2 16/04/2024 :
- Petit déjeuner
- Déjeuner
- Dîner et nuitée en famille d'accueil

J3 17/04/2024 :
- Petit déjeuner
- Déjeuner
- Dîner et nuitée en famille d'accueil

J4 18/04/2024 :
- Petit déjeuner
- Déjeuner
- Dîner et nuitée en famille d'accueil

J5 19/04/2024 :

- Petit déjeuner
- Déjeuner
- Départ aéroport en soirée vers la France
- Diner (panier repas)
- Dépose des participants devant le collège Herrade à Rosheim

Sites et visites et prestations à programmer : inclus dans le prix

-Repas midi un jour semaine : restaurant « Paella » proche Maremagnum
-Goûter glace un des après midi
-Churros con chocolate (CORTE INGLES) un matin avant une des visites

-Stade CAMP NOU (Grand Tour) (Attention aux horaires de fermeture et dates de matchs, visite en fin de journée)
-Visite de l'intérieur de la Maison BATTLÓ et audioguides
-Visite de l'intérieur de la Maison MILÁ LA PEDRERA et audioguides
-Visite de la SAGRADA FAMILIA et Crypte et audio guide groupe
-Visite libre du Musée DALI à Figueres (matin) Bus à prévoir
-Visite libre du site d'EMPURIES (Attention aux horaires de fermeture !) (Après-midi)
-Visite libre de la Fondation MIRÓ (Attention réservation et attention aux tarifs en fonction de l'âge) (début d'après-midi)
-Visite libre Cosmo Caïxa (Musée des Sciences) et planétarium (Fin de journée)
-Visite Palau de la Música Catalana et concert en soirée un soir de la semaine
-Parc Guëll (gratuité à demander)

-Autre proposition possible à ajouter

**L'ensemble des entrées aux sites, musées et monuments devra être réservé et payé par le prestataire.**
**Le transport quotidien selon le programme en bus et métro.**

**Il devra être proposée une assurance annulation collective et individuelle sans franchise ni limite calendaire**, y compris pour les annulations pour cas de force majeure, interdiction des voyages scolaires prescrite par l'autorité académique ou toute autre autorité ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage.

### Conditions de transport et service pour le circuit

Le transport devra s'effectuer en bus vers l'aéroport et en avion vers Barcelone. **Le transport quotidien sur place et selon le programme se fera en bus ou en métro.** Les ceintures de sécurité obligatoire pour l'ensemble des passagers.
En cas d'ennuis mécaniques ou de chauffeurs, le prestataire devra s'engager à prendre les mesures nécessaires pour que l'immobilisation soit inférieure à 4h sous peine de pénalités (200 € par heure d'immobilisation au-delà de 4h).

### Conditions d'hébergement/restauration

L'hébergement s'effectue en famille d'accueil. 4 élèves maximum par famille, les 5 accompagnateurs dans la même famille (sans animaux car allergies).
Le logement impératif souhaité à **CERDANYOLA DEL VALLS** avec dépose et récupération des élèves au point de rencontre.
Les Chambres non mixtes pour les élèves. Les chambres non mixtes pour les accompagnateurs.
Devront être inclus dans la prestation globale :

- 4 petits déjeuners : du J 2 au J 5 (4 jours) ;
- 4 dîners : du J 1 au J 4 (4 jours) ;
- 5 déjeuners : du J 1 au J 5 (5 jours)

## Conditions de la consultation

### Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 1 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### Variantes

Les opérateurs économiques pourront proposer des variations en fonction du prix : départ Aéroport Bâle Mulhouse ou autre selon tarification la plus intéressante (Frankfort, Baden Baden, Entzheim). Détailler tarif transport si navette (aéroport Frankfort, Baden Baden, Bâle, Entzheim).

### Documents fournis aux candidats

Le dossier de consultation est composé :

- du présent règlement de consultation à joindre signé par un représentant légal en même temps que l'offre.

## Présentation des offres

### Profil acheteur et offre dématérialisée

La transmission des offres doit être effectuée obligatoirement de manière dématérialisée via le profil acheteur de l'établissement sur la plateforme mapa.aji-france.com.

### ''Dites-le nous une fois''

Le pouvoir adjudicateur applique le principe « dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation durant l'année civile et qui demeurent valables.

### Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- une proposition commerciale détaillé du séjour incluant les options visite et assurance obligatoire. Sera précisé le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire par participant, le prix détaillé des prestations par rubrique (transport, hébergement, activité…), les conditions de transport, les conditions d'hébergement et de restauration dans leurs détails, les conditions de visite des sites retenus ; toutes les particularités propres au pays visité impactant les relations contractuelles devront être spécifiées.
- le contenu du dossier pédagogique
- les conditions d'accompagnement en cas de difficulté lors du séjour ( contact , numéro)
- la copie de l'assurance RCP et du certificat d'immatriculation.

Le pouvoir adjudicateur n'impose pas la signature de l'offre électronique au moment du dépôt. Seul l'attributaire sera tenu de signer son acte d'engagement à posteriori. La signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

### Date limite de remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée au :

- Jeudi 6 avril 2023 à 12h00 (heure de Paris).

## Sélection du titulaire

### Critères de jugement des offres

Les candidatures seront jugées sur la capacité de l'opérateur à pouvoir assurer les besoins de l'établissement.
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Prix *[note sur 100 = (prix le plus bas / prix de l'offre examinée) *100]* : 65 %
- Qualité de la prestation et du contenu : 35 %

Une note globale sera attribuée par addition pondérée des notes de chaque critère. L'offre qui aura obtenu la meilleure note sera déclarée économiquement la plus avantageuse.

### Possibilité de négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats économiquement les plus avantageux à l'issue de la première analyse des offres. Cette négociation peut porter sur l'ensemble des éléments de la consultation (projet, qualité, prix, conditions…) sans modifier les caractéristiques principales du marché comme l'objet ou les critères de sélection.
La phase éventuelle de négociation se matérialise par une procédure ayant une traçabilité écrite, dans le respect du principe de transparence, d'égalité et de respect du secret industriel et commercial.
A l'issue de la phase éventuelle de négociation, une nouvelle analyse des offres est réalisée. Une note globale sera attribuée par addition pondérée des notes de chaque critère. L'offre qui aura obtenu la meilleure note sera déclarée économiquement la plus avantageuse.

### Suite à donner la consultation

L'offre la mieux classée à l'issue de l'analyse des offres, ou à l'issue de la phase éventuelle de négociation, est retenue à titre provisoire en attendant que l'opérateur économique produise les déclarations sur l'honneur justifiant qu'il a satisfait aux obligations d'assurance, fiscales et sociales. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra pas être supérieur à 5 jours.

### Signature de l'acte d'engagement

L'établissement transmet au candidat retenu l'acte d'engagement pour signature de l'opérateur économique par courrier électronique puis le pouvoir adjudicateur. La signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

## Autres dispositions

### Conditions financières

Le prix global figurant sur l'acte d'engagement est un prix global TTC ferme et définitif. Il comprend l'ensemble des frais et charges liés à la bonne réalisation du service demandé, y compris les éventuels frais imprévisibles, à l'exception des prestations intellectuelles réalisées par les enseignants de l'établissement. Aucun frais supplémentaire ne pourra être facturé sans l'accord express et écrit du pouvoir adjudicateur.
Les conditions financières doivent notamment respecter :

- la circulaire n°2011-117 du 03/08/2011 : « dans le cas où des conditions tarifaires avantageuses sont accordées par le voyagiste (ex : remise à caractère commercial), elles doivent bénéficier à l'ensemble des participants ». En conséquence, un prix unique pour l'ensemble des participants, élèves et accompagnateurs, figurera sur l'acte d'engagement.
- la lettre ministérielle du 10/10/2011 : « aucune somme forfaitaire destinée à couvrir d'éventuels frais imprévisibles ne peut être remise aux professeurs accompagnateurs ». En conséquence, le prix global du voyage figurant sur l'acte d'engagement doit comprendre l'ensemble des prestations gérées dans le cadre de la remise de l'offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

### Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du présent marché sont, dans l'ordre de priorité décroissante :

- la notification à l'opérateur économique retenue
- le présent règlement de consultation
- le cahier des clauses administratives générales, fournitures courantes et services
- l'offre commerciale de l'opérateur
- les mémoires techniques fournis par l'opérateur

### Paiement, délais et pénalités

L'opérateur économique adressera une facture électronique obligatoirement via la plateforme Chorus pro.

Chaque facture devra comporter, outre les mentions légales, le détail des prestations facturées.
L'acheteur public règle par virement bancaire. Le délai est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture ou du service fait, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification. Le défaut de paiement dans le délai prévu au présent article ouvre droit au versement de pénalités et intérêts pour retard de paiement, conformément aux dispositions du décret 2013-269 du 29 mars 2013.
Le délai de paiement peut faire l'objet de négociation.
Pour les agences de voyage titulaires de la licence de tourisme ainsi que pour les associations agréées tourisme, le paiement d'un acompte avant service fait jusqu'à 70% du coût total des prestations est possible sur la base d'une facture d'acompte transmise via la plateforme Chorus pro. Le solde est mis en paiement à réception de la facture de solde après la réalisation du voyage.
Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant au CCAG-FCS.

## Conditions de disponibilité et pénalités de retard

Le prestataire s'engage, sous peine de dénonciation du présent marché avec pénalités, à fournir la prestation détaillée dans le présent document aux dates indiquées.

En cas de défaillance de l'entreprise, les pénalités appliquées seront :

- avant signature de l'acte d'engagement et durant la période de validité des offres : 1 000 euros
- après signature de l'acte d'engagement par l'opérateur et le pouvoir adjudicateur : 5 000 euros

En cas de défaillance sur une prestation, la pénalité sera du coût de la prestation auquel sera ajouté 500 euros.

## Conditions d'annulation ou de résiliation

Conformément à l'article R2185-1 du code de la commande publique, à tout moment la procédure peut être déclarée sans suite. Dans ce cas, l'acheteur public communique aux opérateurs économiques ayant participé à la procédure, dans les plus brefs délais, les raisons pour lesquelles il a décidé de ne pas attribuer le marché public ou de recommencer la procédure.
L'établissement se réserve le droit de déclarer le marché infructueux ou de retarder son exécution au regard de la qualité des offres reçues ou du défaut de financement.
En cas d'interdiction des voyages scolaires par une autorité académique ou gouvernementale, l'alinéa 2 de l'article L211-14 du code du tourisme s'applique de droit et l'ensemble des sommes versées aux prestataires seront restituées au collège sous 14 jours sans pénalités de franchise.

## Résiliation pour faute

En cas d'inexécution totale ou partielle de l'une quelconque des dispositions contractuelles, l'une ou l'autre des parties pourra, si bon lui semble, résilier le présent contrat de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception, ceci quinze jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception mettant en demeure la partie concernée de respecter ses obligations contractuelles et restée sans effet, et cela sans que celle-ci puisse prétendre à une quelconque indemnité.
La partie ayant manqué à ses obligations sera responsable du paiement du préjudice directement subi par l'autre partie.

## Incessibilité

Aucune partie ne peut céder ou autrement transférer à un tiers tout ou partie de ses droits au titre du présent contrat sans obtenir au préalable la permission écrite de l'autre partie à cet effet.

## Droit applicable et juridiction compétence

Le présent contrat est soumis au droit français.
Les parties feront leurs meilleurs efforts pour résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles, à l'occasion de la validité, de l'exécution, de l'interprétation, de la nullité et/ou de l'extinction du présent contrat pour quelque cause que ce soit.
En l'absence de résolution amiable dans un délai d'un mois calendaire à compter de la survenance du litige, le différend pourra être soumis au tribunal administratif de Strasbourg.

## Assurance

Le titulaire doit justifier d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile ainsi qu'au titre de sa

responsabilité professionnelle.

### Conditions particulières

Sans objet.